

13.04.2009 OUI aux médecines complémentaires

Le 17 mai prochain, nous voterons sur le contre-projet à l'initiative OUI aux médecines complémentaires. Le contre-projet, accepté par le Parlement à une écrasante majorité, demande la prise en charge des médecines complémentaires. Cela signifie que les médecines alternatives reconnues seraient enseignées dans les écoles et que ces prestations seraient remboursées par l'assurance maladie de base.

Durant son mandat, Ruth Dreifuss introduit cinq méthodes de médecine alternative dans le catalogue des prestations remboursées par l'assurance de base, à titre d'essai. Il s'agit de l'homéopathie, de la médecine anthroposophique, de la médecine chinoise, la phytothérapie et la thérapie neurale. Quelques années plus tard, Pascal Couchepin décide de les retirer. Si le caractère économique de ces méthodes est démontré. Il estime pourtant que leur efficacité ne l'est pas.

Bonne affaire pour les assureurs, qui proposent aussitôt de nouveaux contrats privés couvrant ces prestations. Il faut dire que c'est un marché intéressant. Les Suissesses et les Suisses qui recourent aux médecines alternatives sont de plus en plus nombreux.

L'initiative

Presque au même moment, une initiative est lancée, qui demande « la prise en charge complète » des médecines complémentaires. Cela signifie pour les initiants, « la prise en compte complète des médecines complémentaires dans la formation de base et continue, dans l'enseignement et la recherche, dans le domaine des produits thérapeutiques et, s'agissant des prestations fournies par des médecins, dans celui des assurances sociales. » Elle rencontre immédiatement un grand succès. Cependant, à cause du mot « complète », on peut interpréter l'initiative d'une manière très large et imaginer que ce sont toutes les techniques alternatives qui doivent être reconnues et remboursées.

Le contre-projet

Le Parlement, conscient de l'intérêt des citoyennes et des citoyens pour les médecines complémentaires, craint qu'ils ne plébiscitent ce texte et décide donc de proposer un contre-projet. Le contre-projet ressemble fort à l'initiative. Le Parlement se contente de retirer le mot « complète », ce qui permet une interprétation plus restrictive. Le comité d'initiative accepte cette modification et retire son initiative. Nous voterons donc sur le contre-projet.

Les médecines complémentaires

Les médecines complémentaires sont très appréciées. De nombreux patients y recourent régulièrement et en sont satisfaits. Elles répondent à une demande et à un besoin.

Certaines méthodes de médecines complémentaires ont des résultats tout à fait étonnants, même s'il est quelquefois difficile d'en démontrer les effets selon les protocoles scientifiques que nous connaissons maintenant. C'est la raison pour laquelle les recherches faites par le DFI ont abouti à un résultat peu clair. Cependant, on peut dire d'une manière générale que ces méthodes sont très bon marché, souvent beaucoup meilleur marché que la médecine traditionnelle.

Ces soins ont donc leur place dans le catalogue de base de l'assurance obligatoire, mais aussi dans la formation des jeunes médecins, dans la formation continue et dans la recherche.

Le comité cantonal du PSN vous recommande de voter OUI